

**Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Waldighoffen
séance du 28/09/2023**

Le 28 Septembre 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué le 21/09/2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Membres absents :

Excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombre de membres :</i>
21/09/2023	• Afférents au Conseil municipal : 19
<i>Date d'affichage :</i>	• En exercice : 19
21/09/2023	• Présents : 15

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de la séance : Mme BURGER Sylvie

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2023
3. Extension de la déchèterie
4. Recours du Préfet à l'encontre du PLUi du secteur III et Gersbach
5. Détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade
6. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de gestion du Haut-Rhin
7. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
8. Chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033
9. Projet de pose d'un pavé de mémoire "Stolperstein", rue de la République, pour une victime de la déportation
10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles
 - 10.1. Demande de subvention à la Collectivité européenne d'Alsace
 - 10.2. Demande de subvention à la Région Grand Est
 - 10.3. Demande de subvention DETR à l'Etat
 - 10.4. Demande de subvention à l'Europe via le FEDER
 - 10.5. Demande de subvention CLIMAXION
11. Projet d'assainissement rue de Bâle
12. Rue du Moulin : résultat de l'appel d'offres
13. PVR rue des Perdrix 2ème phase : résultat de l'appel d'offres
14. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
15. Divers

2023_056

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Mme Sylvie Burger comme secrétaire de la présente séance.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_057

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2023

Observation : néant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mmes et MM. Michel Nussbaumer, Nicolas Welmelinger, Thérèse Schmitt Kuntz et Nathalie Gaisser, absents lors de la séance, s'abstenant,

Approuve le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2023.

A la majorité (pour : 15 - contre : 0 - abstention : 3) des membres présents et représentés.

2023_058

3. Extension de la déchèterie

M. Fabien Dietschy rend compte de la réunion du 18 juillet 2023 organisée par M. Yvain, Vice-Président de la Communauté de Communes Sundgau (CCS) en charge de la valorisation des déchets, à laquelle il a assisté avec M. Serge Hatsch, concernant l'évolution des 3 déchèteries de la CCS.

Il a été constaté qu'elles sont trop petites pour pouvoir évoluer et que 30 % de la population n'utilise pas l'apport volontaire.

La CCS souhaite proposer de nouveaux services aux usagers nécessitant une réorganisation des sites.

- La déchèterie d'Illfurth sera spécialisée dans les déchets verts.
- Les déchèteries de Waldighoffen et d'Altkirch seront agrandies pour accueillir les nouveaux espaces de dépôts.

Le projet de construction d'une 4^{ème} déchèterie dans le secteur du Jura est abandonné par la CCS.

Mme Dominique Ispa estime qu'il y a déjà beaucoup de circulation dans la rue d'accès et celles avoisinantes et craint que les abords ne soient pas entretenus.

Le projet d'agrandissement qui est également destiné aux professionnels engendrera des nuisances supplémentaires (défilé de camions, turn over de bennes ...).

M. le Maire rappelle que l'accès à la déchèterie de Waldighoffen se fait par un itinéraire cyclable, et que la circulation y est particulièrement dense. De plus, un projet de lotissement dans le secteur est actuellement à l'étude. Un certificat d'urbanisme opérationnel a été délivré le 13 juillet 2023 à la CMAF.

M. le Maire indique que les trois parcelles (n° 20, 387, 390 en section 8) concernées par l'agrandissement se trouvent en zone 2AUe du PLUi. Elles sont limitrophes du secteur 1AUa à vocation d'habitat et pour lequel une densité minimale de 25 logements par hectare est demandée (cf. OAP joint en annexe).

M. Christophe Grunenwald demande qui prend la décision de l'extension : la Communauté de Communes ou la Commune ?

M. le Maire répond que la décision relève du domaine de compétence de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'oppose à l'agrandissement de la déchèterie de Waldighoffen.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_059

4. Recours du Préfet à l'encontre du PLUi du secteur III et Gersbach

M. Fabien Dietschy informe du dépôt d'un déferé préfectoral demandant l'annulation de la délibération du conseil communautaire du 2 mars 2023 approuvant le PLUi secteur III et Gersbach.

Préalablement, un recours gracieux du Préfet demandant cette annulation avait été déposé le 28 avril 2023. Une réunion avec les représentants de l'Etat a suivi le 5 juin 2023, et un courrier de réponse le 28 juin 2023.

En août 2023, est déposé un déferé préfectorale visant l'annulation de la délibération d'approbation du PLUi.

Il est reproché :

- que le dossier soit incomplet dans ces annexes ainsi que dans le rapport de présentation qui manque de développement concernant la situation de l'agglomération d'assainissement;
- que la mobilisation du potentiel urbain soit sous-estimation et ne permet pas de fonder les extensions urbaines ;
- que le PLUi ait été construit sans considération du caractère dysfonctionnel de l'agglomération d'assainissement et qu'il ne soit pas compatible avec le SCOT.

M. le Maire indique que la station d'épuration d'Ilftal est prévue pour recueillir les eaux usées de 9 800 habitants mais n'en reçoit actuellement que de 3 500 habitants. De plus, trop d'eaux claires sont déversées dans les eaux usées.

Le recours contentieux n'est pas suspensif et le PLUi reste en vigueur jusqu'au jugement. L'instruction du dossier est fixée pour une durée d'un an.

M. le Maire indique que dans d'autres secteurs de la CC Sundgau les réseaux humides sont en séparatif. Dans le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes III et Gersbach était proné le système unitaire qui est aujourd'hui désapprouvé.

2023_060

5. Détermination des taux de promotions propre à l'avancement de grade

Le Conseil Municipal,
Sur rapport de l'autorité territoriale,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49 ;
Vu le budget de la collectivité territoriale ;
Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
Vu l'avis préalable n° CST2023/163 du comité social territorial en date du 10 août 2023 ;
Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Décide, après en avoir délibéré, de fixer les taux de promotion propre à l'avancement de grade selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière technique			
Adjointes techniques	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Ces taux sont applicables à l'effectif des fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Ceux-ci déterminent le nombre maximum de fonctionnaires territoriaux pouvant être promus à l'un des grades d'avancement.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_061

6. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de gestion du Haut-Rhin

Le Conseil Municipal,
Vu le Code des Assurances ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 et du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 octobre 2022 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 21 mars 2023 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement

dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;
Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion du 3 juillet 2023 ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 juillet 2023, autorisant le Président à signer les marchés résultant de la consultation ;
Vu l'exposé du Maire ;
Vu les documents transmis ;
Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 selon les conditions suivantes :

- **Assureur / Courtier : CNP Assurances / Relyens**
- **Régime du contrat : capitalisation**
- **Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.**
- **Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL les risques garantis sont :

- **décès ;**
- **accident de service / maladie contractée en service ;**
- **longue maladie / maladie longue durée ;**
- **maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;**
- **maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;**
- **temps partiel pour raison thérapeutique consécutifs à un arrêt préalable,**
- **mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;**
- **maintien du demi-traitement (dans la limite de 12 mois) pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.**

Les conditions sont : Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,15 %

Prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_062

7. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Ce point est reporté.

2023_063

8. Chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033

M. le Maire rend compte du résultat de la consultation des propriétaires fonciers :

- nombre de propriétaires concernés : 487, représentant un périmètre de chasse d'une superficie de 283 ha 86 a 64 ca
- nombre de propriétaires favorable à l'abandon du produit de la chasse à la Commune : 328, représentant une superficie de 227 ha 90 a 75 ca.
- nombre de propriétaires demandant la répartition du produit de la chasse : 8.

Il n'y a pas été fait de déclaration de réserve ni d'enclave.

L'Association de Chasse Saint Sébastien est locataire du lot unique de la chasse de Waldighoffen depuis le 2 février 2015, et souhaite bénéficier du droit de priorité.

Vu l'avis favorable en date du 26 septembre 2023 de la Commission communale de consultation de la chasse de Waldighoffen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la décision des propriétaires fonciers d'abandonner le produit de la chasse à la Commune.

Fixe à 283 hectares 86 ares et 64 centiares la contenance des terrains chassables soumis à la location dont 98 ha de forêts et 3 ha d'eaux.

Décide de procéder à la location de la chasse communale en un seul lot.

Décide de mettre le lot unique en location par convention de gré à gré avec l'Association de Chasse Saint Sébastien, locataire sortant.

Fixe le loyer annuel de la chasse à 11 000 €.

Approuve la convention de gré à gré proposée incluant les clauses particulières suivantes :

- Itinéraire cyclable Illtal-Roppentzwiller,
- Circuits balisés pour randonnées à vélos et pédestres,
- Sentiers pédagogiques.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_064

9. Projet de pose d'un pavé de mémoire "Stolperstein", rue de la République, pour une victime de la déportation

Le projet « Stolpersteine » est un projet artistique européen en mémoire de la déportation et de toutes les victimes du nazisme. Ce sont des pavés de béton dont la face supérieure est recouverte d'une plaque en laiton. Y sont gravés l'identité, la date de naissance, le parcours et la date de la déportation. Ces pavés sont scellés dans le trottoir devant l'habitation ou le lieu de travail, ou en tout autre endroit de la commune où résidait la victime afin de replacer leur mémoire dans l'espace urbain quotidien.

La famille de M. Lucien Wolff a demandé la pose d'un pavé de la mémoire à l'endroit où se situait la maison familiale au 24 rue de la République, aujourd'hui 2 rue des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la pose d'un pavé de mémoire « Stolperstein » sur la voie publique de la commune de Waldighoffen, à l'emplacement *anciennement* 24 rue de la République, *actuellement* au niveau de l'immeuble 2 rue des Ecoles.

Autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires liées à ce projet et à signer toutes pièces administratives qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_065

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles

M. Fabien Dietschy fait part de l'avancement du projet et présente une proposition de rénovation avec des options de pose d'un carport et/ou de panneaux solaires.

Il est proposé de rénover totalement 3 logements destinés à être loués. Le quatrième logement occupé par le Cercle d'histoire de Waldighoffen, sera uniquement mis en norme de sécurité.

2 appartements ont chacun 2 pièces et une surface de 45 m², les 2 autres ont 4 pièces d'une surface de 80 m².

Les travaux seront décomposés en 15 lots.

Il est proposé d'isoler le bâtiment de l'extérieur et d'installer des pompes à chaleur individuelles dans les 3 appartements locatifs.

Mme Karine Alzon demande qui paye les frais de chauffage du Cercle d'histoire.

M. le Maire répond que la Commune les prend en charge. La chaudière est récente et le local associatif n'est utilisé qu'un jour par semaine.

En option figure aussi l'éventuel équipement des cuisines

Coût estimatif des travaux :

Lots	Total H.T. Logements	Total H.T. Local associatif	options
Lot 1 – aménagement extérieur	11 000	0	12 500
Lot 2 – gros œuvre, démolition	11 000	5 000	5 000
Lot 3 – isolation extérieure, échafaudage	35 000	18 000	0
Lot 4 – couverture tuile, zinguerie	26 000	14 000	15 000
Lot 5 – menuiserie extérieure aluminium	4 000	2 000	8 000
Lot 6 – volet roulant	8 000	4 000	0
Lot 7 – installation électrique	23 000	18 000	0
Lot 8 – chauffage, sanitaire, VMC	70 000	24 000	40 000
Lot 9 – plâtrerie, isolation	25 000	13 000	0
Lot 10 – carrelage, faïence	7 000	4 000	0
Lot 11 – menuiserie intérieure bois	13 000	7 000	0
Lot 12 – serrurerie	4 000	2 000	43 000
Lot 13 – peinture intérieure	18 000	9 000	0
Lot 14 – revêtement sol souple	12 000	6 000	0
Lot 15 – cuisine	19 500	6 500	10 000
Total travaux HT	286 500	132 500	133 500
Honoraires	34 500	16 000	16 000
Coordonnateur de sécurité	3 000	1 500	1 500
Divers	2 000	1 000	1 000
TVA 20 %	0	30 200	0
TVA 10 %	32 600	0	15 200
Total TTC	358 600	181 200	167 200

- M. le Maire propose de solliciter des subventions auprès des collectivités suivantes :
- Subvention de la Collectivité européenne d'Alsace ;
 - Subvention de la Région Grand Est ;
 - Subvention de l'Etat (DETR) ;
 - Subvention de l'Europe (FEDER) ;
 - Subvention Climaxion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles.

Approuve le plan de financement proposé.

Autorise le Maire à procéder à une consultation d'entreprises.

AUTORISE le Maire à engager la procédure de passation de marché public par procédure adaptée.

Autorise le Maire à payer les dépenses sur les crédits prévus au budget à l'article 2138 – opération 107.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_066

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles

10.1. Demande de subvention à la Collectivité européenne d'Alsace

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_067

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles

10.2. Demande de subvention à la Région Grand Est

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à :

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_068

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles
10.3. Demande de subvention DETR à l'Etat

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à :

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès de la Préfecture, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_069

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles
10.4. Demande de subvention à l'Europe via le FEDER

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à :

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est au titre des Fonds Européens de développement régional (FEDER) pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_070

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles
10.5. Demande de subvention CLIMAXION

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à :

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est, au titre du programme Climaxion, pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles
Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_071

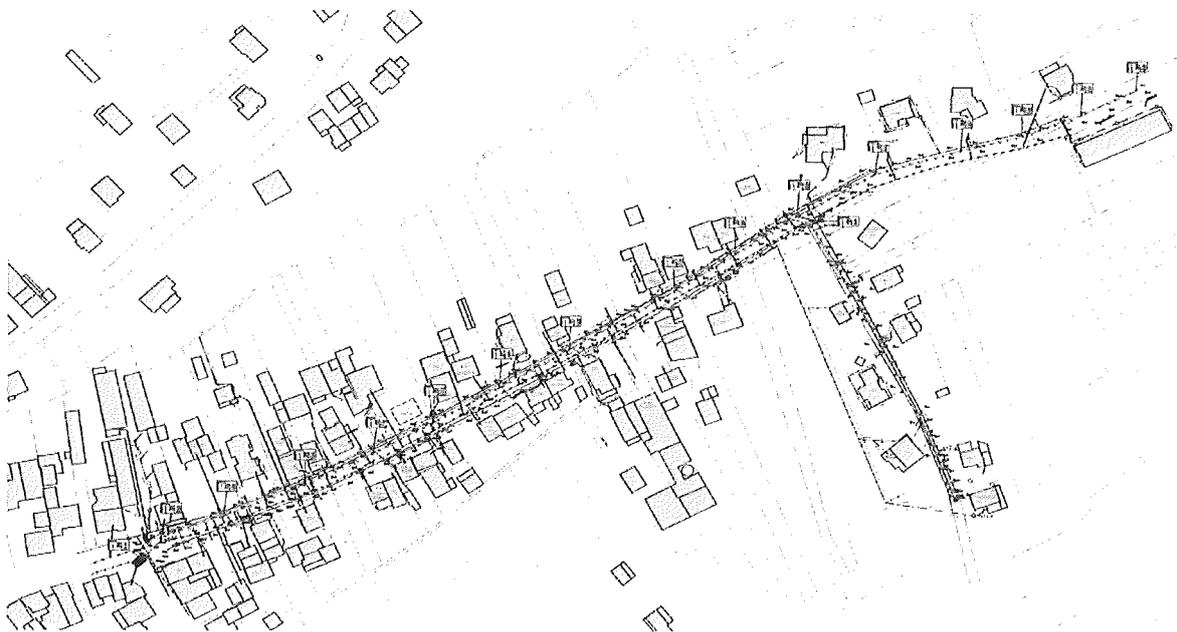
11. Projet d'assainissement rue de Bâle

M. le Maire informe l'Assemblée de la tenue d'une réunion le 20 septembre 2023, avec la Communauté de Communes Sundgau (CCS) au sujet des travaux d'assainissement projetés dans la rue de Bâle et la rue du Bux.

Rue de Bâle : il est projeté la pose d'une conduite d'assainissement et de regards particuliers. Les eaux pluviales s'écouleront par la conduite existante.

Les travaux démarreront au niveau du croisement avec la rue du Maréchal Joffre et se poursuivront jusqu'au dernier immeuble au 48 rue de Bâle.

Rue du Bux : il est projeté la pose d'un réseau d'eaux pluviales. Les travaux dans cette rue nécessitent des études complémentaires.



Le coût des travaux d'assainissement est estimé à 830 000 €, et est à la charge de la CCS.
Le démarrage des travaux est prévu en mars 2024.

La Commune peut réaliser des travaux d'enfouissement des lignes électriques et de la fibre, la réalisation de trottoir et de pose d'enrobés.

Un maître d'oeuvre devra être nommé pour chiffrer et suivre les travaux communaux. Des subventions seront demandées.

2023_072

12. Rue du Moulin : résultat de l'appel d'offres

M. le Maire présente le résultat de l'appel d'offre :

Entreprises	Prix HT Avant négociation	Prix HT Après négociation	Note prix /70	Note délai /20	Note technique /10	Notation totale	Classement
TPS	174 320,00	166 400,00	70	20	10	100	1
TPPS	190 699,40	188 792,41	62	20	8	90	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
PREND ACTE du choix de M. le Maire, pouvoir adjudicataire, de retenir l'entreprise TP Schneider de Wittenheim pour les travaux d'assainissement pluvial de la rue du Moulin.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2023_073

13. PVR rue des Perdrix 2ème phase : résultat de l'appel d'offres

M. le Maire présente le résultat de l'appel d'offre :

<i>Entreprises</i>	<i>Prix HT avant négociation</i>	<i>Prix HT après négociation</i>	<i>Note prix /60</i>	<i>Note technique /40</i>	<i>Notation totale</i>	<i>Classement</i>
Lot 1 : voirie, réseaux humides :						
TP pays de Sierentz	102 789,00	99 705,33	60,00	35	95,00	1
COLAS	164 102,74	156 000,00	26,12	40	66,12	3
TP3F	106 955,00	104 815,90	56,92	30	86,92	2
Lot 2 : réseaux secs						
ETPE	9 711,25	9 711,25	60,00	40	100	1
SOBECA	17 219,00	16 000,00	21,15	40	61,15	2

Il indique également que pour l'ensemble de l'opération "PVR rue des Perdrix" le montant total des dépenses est estimé à 451 215,82, celui des recettes à 424 706,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
PREND ACTE du choix de M. le Maire, pouvoir adjudicataire, de retenir la société TP Pays de Sierentz de Sierentz pour le lot 1 - voirie, réseaux humides.
PREND ACTE du choix de M. le Maire, pouvoir adjudicataire, de retenir la société Entreprise de Travaux Publics de l'Est de Steinbrunn le Haut pour le lot 2 - réseaux secs.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

14. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Sur présentation de M. Dietschy Fabien,
Le Conseil Municipal prend note que M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain sur les déclarations suivantes :

<i>Propriétaires</i>	<i>Biens vendus</i>	<i>Acquéreurs</i>
M. Raymond BILGER	Terrain bâtis, 10 rue des Faisans Section 8 n°244/115 de 5,50 ares	Mme Colette NLLY
Mme Lorelei JUAN	moitié indivise du bien : Terrain bâti, 20 rue de Bâle Section 2 n°86 de 2,26 ares	Mme Anaïs NASS
M. Arnaud MAURER	Terrain bâti, Impasse des Dahlias Section 1 n°365/262 de 9,51 ares	M et Mme Kevin MEYER
M. Bernard BAEUMLIN Mme Line BAEUMLIN M. Marc BAEUMLIN	Terrains non bâtis, lieudit Dutzenbachmatten Section 6 n°146 de 2,06 ares Section 6 n°147 de 18,84 ares Section 6 n°230/151 de 37,34 ares	M. Fabrice SCHUR

Le Conseil Municipal prend note que M. le Maire a signé les devis suivants :

<i>objet des achats, travaux ou des services</i>	<i>entreprise retenues</i>	<i>montant HT</i>	<i>montant TTC</i>
Remplacement double vitrage de la porte d'entrée de la salle associative	Verre et Service à Hirsingue	628,00 €	753,60 €
Remplacement double vitrage de la porte d'accès vers l'école maternelle	Verre et Service à Hirsingue	632,00 €	758,40 €
Rétablissement, contrôle et matérialisation des limites parcellaires, PVR rue des Perdrix	Cabinet Rémi Ostermann à Riedisheim	480,00 €	576,00 €
Spectacle de magie (repas de Noël des aînés)	Anthony Biegel à Ruederbach	950,00 €	1 002,25 €
Travaux de pré-fibrage, PVR rue des Perdrix	ROSACE à Entzheim	2 280,00 €	2 736,00 €
Remplacement du séparateur d'air de la chaudière du groupe scolaire	Stihle à Sausheim	2 138,50 €	2 566,20 €
Elagage et abattage	Forestière Peter à Hindlingen	1 880,00 €	2 068,00 €
Végétalisation du cimetière	Technigreen68 à Heimsbrunn	2 088,50 €	2 506,20 €
Remorque	Espace Emeraude à Jettingen	1 625,00 €	1 950,00 €
Remplacement d'extincteurs réformés	SPI à Bettendorf	612,84 €	735,41 €

2023_075

15. Divers

- Auvent de la Salle Polyvalente : M. le maire informe d'un problème d'étanchéité de la toiture de l'auvent et de portes d'entrées.

- Cérémonie de l'Armistice : M. le Maire informe que la cérémonie aura lieu au Monument aux Morts le 11 novembre 2023 à 19 h 00.

- Bâtiment communal rue du Château : M. Fabien Dietschy informe qu'il faut clarifier la copropriété formée par l'atelier communal et les 4 logements privés au 16 et 18 rue du Château. Le Cabinet Ostermann a été sollicité pour calculer les millièmes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 h 05.

CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2023

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2023
3. Extension de la déchèterie
4. Recours du Préfet à l'encontre du PLUi du secteur III et Gersbach
5. Détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade
6. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de gestion du Haut-Rhin
7. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
8. Chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033
9. Projet de pose d'un pavé de mémoire "Stolperstein", rue de la République, pour une victime de la déportation
10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles
 - 10.1. Demande de subvention à la Collectivité européenne d'Alsace
 - 10.2. Demande de subvention à la Région Grand Est
 - 10.3. Demande de subvention DETR à l'Etat
 - 10.4. Demande de subvention à l'Europe via le FEDER
 - 10.5. Demande de subvention CLIMAXION
11. Projet d'assainissement rue de Bâle
12. Rue du Moulin : résultat de l'appel d'offres
13. PVR rue des Perdrix 2ème phase : résultat de l'appel d'offres
14. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
15. Divers

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Signature du Maire
Jean-Claude SCHIELIN

Date : 31.09.2023.....



Signature du secrétaire
Sylvie BURGER

Date : 21.11.2023.....

